



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

**Compte-rendu succinct des délibérations
Comité Syndical - Séance du 10 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix février, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 4 février 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	17 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 15 (pour la délibération 2026-17)
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	3 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 2 (pour la délibération 2026-17)
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	20 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 17 (pour la délibération 2026-17)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

AMMAD Majide, ATTIA Dominique, BOUYSSOU Philippe (excepté la délibération 2026-17), BRUSCOLINI Philippe (excepté la délibération 2026-17), DAVAUX Mélanie, DUBOE Nicole, DUPRE Stéphane, GELY Fabienne, GIRARDET Elodie, JALIBERT Sylvie, KACHOUR Mohamed, MADADI Idir, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, MRAIDI Merhez, NUNG Michel, PINEAU Aline, WEGEL Evelyne, délégué(e)s titulaires – CREACHCADEC Danièle (excepté la délibération 2026-17), DJABALI Farid, KITIC Tania, déléguées suppléantes.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

AIROUCHE Sonia, ALPHONSE Mireille BONNEAU Michèle, CADAYS-DELHOME Corinne, DARAGON Guy, DECHY François, DERNIAME Daniel, DOUCOURE Oumarou, FAVÉ Christine, FREIH BENGABOU Kheira, GALERA Richard, GALLIEGUE Raymond, MARTINIS Natacha, VIEIRA Gildo, VIGNERON Florian, VIVIER Maryline.

Secrétaire de séance : DAVAUX Mélanie.

Le Président de l'assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Madame DAVAUX Mélanie est désignée à l'unanimité.**

Le procès verbal de la séance du Comité du 12 novembre 2025 est soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 à l'unanimité.**

Le rendu-compte des décisions du Président n'appelle pas de remarques :

- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

LE COMITE SYNDICAL,

1°/ délibération n°2026-15 : Actualisation du Règlement Intérieur applicable au personnel de Tables Communes.

APPROUVE l'actualisation du Règlement Intérieur applicable au personnel de Tables Communes pour y intégrer des dispositions spécifiques aux modalités d'occupation dans les locaux annexes du 20 rue Gallieni, pour les agents de Tables Communes affectés sur ce site.

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

2°/ délibération n°2026-16 : Actualisation du dispositif du Compte Epargne-Temps (CET) applicable au personnel de Tables Communes.

APPROUVE l'actualisation du dispositif de Compte Epargne Temps applicable au personnel de Tables Communes, pour, dans le cadre de la monétisation des jours épargnés, actualiser les montants réglementaires et modifier les règles applicables aux agents admis en retraite pour invalidité à la suite d'une inaptitude définitive.

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et une abstention)

3°/ délibération n°2026-17 : Rachat d'actions du SYREC dans le cadre du projet de re-ventilation de l'actionnariat de la SEML « TERRE & BOCAL ».

(3 élus se sont retirés de la séance pour l'examen de ce point : Mme CREACHCADEC, MM. NUNG et BRUSCOLINI)

APPROUVE le principe de diminution de la participation du Syrec au capital de la SEML et la re-ventilation de l'actionnariat entre les actionnaires publics acquéreurs, notamment Tables Communes.

(unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

4°/ délibération n°2026-18 : Compléments de tarifs 2026 : intégration de la fourniture de denrées pour les repas Séniors.

COMPLETE la délibération n°2025-150 du 9 décembre 2025 relative à la « fixation des points unitaires par typologie de prestation de l'exercice 2026 », avec une prestation supplémentaire et **met à jour** la grille de valeur des points.

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

5°/ délibération n°2026-19 : : Fixation des ajustements 2026 des contributions de l'année 2025.

FIXE les ajustements 2026 des contributions appelées en 2025 des villes adhérentes selon le tableau annexé à la délibération.

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

6°/ délibération n°2026-20: Décision Modificative n°1 - exercice 2026

APPROUVE la Décision Modificative n°1 et **DIT QUE** l'équilibre de la décision modificative n°1 se présente ainsi : en fonctionnement : 767 300 € et en investissement : 80 966 €

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

7°/ délibération n°2026-21 : Maintien du thon dans les sandwiches faits maison par Tables Communes.

ACTE notamment la tenue d'un débat lors de la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2025, portant sur les enjeux de santé publique et de sécurité alimentaire liés à la consommation de thon, en se concentrant sur les problématiques de contamination par les métaux lourds et autres polluants. Et **DECIDE** le maintien du thon Listao uniquement dans la confection de sandwiches de Tables Communes, et **AUTORISE** la possibilité pour les villes qui le souhaitent de solliciter un retrait total du thon, sous réserve du respect de certaines conditions portant sur la formalisation de leur demande.

(unanimité, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 19 h 50.

A Bobigny, le 10 février 2026.

Le-Président,
Philippe BOUYSSOU



Publication le : 18/02/2026